



**CAMCA – Rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) des entreprises individuelles au 31 décembre 2016**



# Sommaire

<b>1. ACTIVITE ET RESULTAT</b>	<b>3</b>
1.1. ACTIVITE	3
1.2. PERFORMANCE ASSOCIEE AUX PORTEFEUILLES DE CONTRATS	3
1.3. PERFORMANCE ASSOCIEE AUX ACTIVITES DE PLACEMENT	3
1.4. PERFORMANCE ASSOCIEE A D'AUTRES ACTIVITES	4
1.5. TOUTE AUTRE INFORMATION	4
<b>2. SYSTEME DE GOUVERNANCE</b>	<b>4</b>
2.1. INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE	4
2.2. EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE	6
2.3. SYSTEME DE GESTION DES RISQUES DONT ORSA	7
2.4. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE	7
2.5. FONCTION AUDIT INTERNE	8
2.6. FONCTION ACTUARIELLE	8
2.7. SOUS-TRAITANCE	9
2.8. EVALUATION ET AUTRES INFORMATIONS	10
<b>3. PROFIL DE RISQUE</b>	<b>10</b>
3.1. INTRODUCTION	10
3.2. RISQUE DE SOUSCRIPTION	10
3.3. RISQUES DE MARCHE	11
3.4. RISQUE DE CONTREPARTIE	11
3.5. RISQUE OPERATIONNEL	11
3.6. AUTRES RISQUES SIGNIFICATIFS	12
3.7. AUTRES INFORMATIONS	12
<b>4. VALORISATION POUR LES BESOINS DE SOLVABILITE II</b>	<b>12</b>
4.1. INTRODUCTION	12
4.2. ACTIFS	13
4.3. PROVISIONS TECHNIQUES	14
4.4. AUTRES PASSIFS	15
4.5. METHODES ALTERNATIVES DE VALORISATION	15
4.6. AUTRES INFORMATIONS	15
<b>5. GESTION DES FONDS PROPRES</b>	<b>16</b>
5.1. FONDS PROPRES	16
5.2. SCR ET MCR	16
5.3. AUTRES INFORMATIONS	17

## 1. ACTIVITE ET RESULTAT

### 1.1. Activité

CAMCA voit le jour après-guerre, sous le nom de la CMAV, Caisse Mutuelle d'Assurances contre le Vol, dans un contexte où le Crédit Agricole est en plein développement. Elle naît à l'initiative des Caisses Régionales du Crédit Agricole, de l'objectif de se prémunir contre le vol et les autres risques opérationnels. Dès 1948, 91 caisses sur 97 y adhèrent. Depuis, CAMCA a progressivement étendu son champ d'intervention à l'ensemble des risques opérationnels (incendie, accidents et risques divers) auxquels sont confrontés ses sociétaires, mais aussi en élargissant ses compétences dans le domaine des risques dits parabancaires. En 1982, la CMAV est rebaptisée avec le nom que l'on connaît aujourd'hui : la Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA).

Aujourd'hui, CAMCA est un groupe d'assurance au service du Groupe Crédit Agricole et de ses clients, actif dans quatre domaines d'expertise.



CAMCA assure les risques opérationnels propres aux Caisses Régionales et aux filiales du Groupe Crédit Agricole ainsi que les comptes et/ou les moyens de paiement des clients des Caisses Régionales, de LCL, de BforBank et de Crédit Agricole Consumer Finance.

Le chiffre d'affaires de CAMCA pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'établit à 247 M€, en progression de 3% par rapport à 2015.

### 1.2. Performance associée aux portefeuilles de contrats

Le résultat des opérations d'assurance s'établit à 19,8 M€ contre 25,3 M€ en 2015.

### 1.3. Performance associée aux activités de placement

Le résultat financier atteint 10,7 M€ (contre 7,4 M€ en 2015), compte-tenu notamment de la réalisation de plus-values obligataires pour 2,2 M€ et d'une augmentation des dividendes reçus des participations.

## 1.4. Performance associée à d'autres activités

Le résultat net après impôts s'établit à 3,2 M€ (contre -16,6 M€ en 2015).

## 1.5. Toute autre information

Nous n'avons pas d'autre information importante à ajouter.

# 2. SYSTEME DE GOUVERNANCE

## 2.1. Informations générales sur le système de gouvernance

### 2.1.1. Organisation générale du système de gouvernance

Le système de gouvernance de CAMCA implique plusieurs acteurs :

- les administrateurs : ils représentent les sociétaires et actionnaires et valident les objectifs stratégiques en termes de risques et de rentabilité,
- la direction générale : elle définit les politiques de risques pour atteindre les objectifs stratégiques validés par le conseil d'administration.

Ce système de gouvernance est organisé en trois niveaux.

#### a. Niveau 3 : organes d'administration

Le conseil d'administration est chargé de superviser la gestion des risques et les rôles et responsabilités qui en découlent.

Le conseil d'administration de CAMCA se compose actuellement de 12 administrateurs occupant des fonctions de Directeur Général ou de Président au sein des Caisses Régionales, un administrateur représentant les salariés, et le Directeur des Relations avec les Caisses Régionales de Crédit Agricole SA (CAsa).

Le conseil a constitué un bureau composé du Président du conseil d'administration, du Vice-Président et de 2 Directeurs Généraux de Caisses Régionales dont le rôle est d'orienter les travaux du conseil.

Les fonctions du Président du conseil d'administration sont dissociées de celles exercées par le Directeur Général non administrateur qui, notamment, représente la société dans ses rapports avec les tiers. Ce principe est appliqué dans toutes les entités.

Le conseil d'administration de Camca est régulièrement informé de la marche de la société, de sa situation financière et du niveau de maîtrise de ses risques. Il valide, chaque année, les politiques risques que doivent suivre les sociétés pour l'exercice en cours.

Le conseil d'administration se réunit a minima à 4 reprises pour CAMCA. Le bureau de CAMCA se réunit également chaque trimestre. Les règles de fonctionnement des conseils sont décrites dans les statuts.

## **b. Niveau 2 : le comité d'audit et des risques**

Il est institué transversalement pour l'ensemble du groupe Camca et il comprend au moins trois personnes désignées par le conseil d'administration parmi ses membres. Les membres du comité d'audit et des risques occupent des fonctions de Président ou Directeur général au sein des Caisses Régionales, banques régionales de plein exercice. Par conséquent, ils disposent de toutes les compétences nécessaires en matière comptable et financière. Ce comité d'audit et des risques se réunit quatre fois par an ou plus en cas de besoin. Le comité d'audit et des risques invite qui bon lui semble (en interne ou en externe) pour mener à bien ses travaux.

Le comité rend compte de ses travaux lors du conseil d'administration de Camca. Il est chargé de la mise en œuvre opérationnelle des politiques risques validés par le conseil d'administration.

## **c. Niveau 1 : comités métiers et opérationnels**

### **▪ Comité de direction**

Le comité est constitué du Directeur Général de CAMCA, des directeurs des activités et filiales de CAMCA et du responsable des fonctions risque et conformité.

Il se réunit en moyenne deux fois par mois afin de suivre les performances et les résultats du Groupe et s'assure du bon fonctionnement de l'ensemble du Groupe.

### **▪ Comité des risques Groupe**

Le comité est constitué du Directeur Général de CAMCA et des fonctions clés. Il peut être élargi à toute personne clé en fonction des thèmes traités. Afin de s'assurer de la correcte coordination et transversalité entre les métiers et entités, les membres du CODIR sont également invités afin de challenger les hypothèses de suivi des risques. Il se réunit trimestriellement.

### **▪ Comité financier**

Le comité est chargé de suivre la performance et le comportement du portefeuille investi et aussi d'évaluer, en fonction des conditions de marché, des opportunités d'investissement pour le trimestre à venir.

Le Comité financier se réunit à minima 3 fois par an et fait le point sur l'application de la stratégie arrêtée par le Conseil d'administration.

## **2.1.2. Informations générales sur les fonctions clés**

L'attribution des fonctions clés est effectuée par le Directeur général de CAMCA sur base des exigences de compétence et d'honorabilité détaillées dans la Section 2.2.

Les fonctions de gestion des risques, et de vérification de la conformité sont portées par le responsable du département risques et contrôles du Groupe CAMCA. La fonction actuarielle est assurée par l'actuaire du Groupe CAMCA. La fonction d'audit interne est quant à elle exercée par le Président du comité d'audit et risques qui s'appuie sur un prestataire externe pour la réalisation des missions d'audit interne.

## 2.2. Exigences de Compétence et d'Honorabilité

### 2.2.1. Présentation du dispositif prouvant la compétence et l'honorabilité

La politique « compétence et honorabilité » est commune à l'ensemble des sociétés du Groupe CAMCA et vise à s'assurer que les personnes qui « dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent d'autres fonctions » satisfont à tout moment aux exigences de compétences et d'honorabilité fixées par l'entreprise, et ce conformément aux obligations définies à l'article 42 de la « Directive Solvabilité 2 ». En interne, les acteurs concernés sont les administrateurs, le dirigeant effectif et les personnes occupant les fonctions clés. En externe, ces exigences d'honorabilité et de compétence s'appliquent aux responsables et aux opérationnels employés par les sous-traitants pour accomplir les missions sous-traitées.

### 2.2.2. Conformité aux exigences d'honorabilité

L'appréciation de l'honorabilité des administrateurs, des dirigeants effectifs et des responsables des fonctions clés nécessite de réaliser une étude approfondie pour vérifier que les personnes concernées n'ont pas fait l'objet de condamnations, de sanctions judiciaires ou pénales pouvant remettre en cause leur honorabilité (vérification du casier judiciaire).

A ce titre, une déclaration sur l'honneur est demandée à l'ensemble de la population concernée. Les règles à respecter en matière d'honorabilité sont précisées aux items I à VI de l'article L. 322-34 du Code des Assurances.

L'évaluation et le suivi des respects des exigences d'honorabilité sont réalisés à l'entrée du poste et en suivi permanent.

### 2.2.3. Conformité aux exigences de compétence

Le critère « compétence et expérience » s'apprécie individuellement pour les personnes qui assurent la direction effective de l'entreprise ou qui occupent des fonctions clés et collectivement pour les membres du conseil d'administration.

- **Appréciation individuelle**

Afin d'être en mesure d'agir conformément à leurs responsabilités, toutes les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise, ou qui occupent des fonctions clés, satisfont à une exigence de qualifications, connaissances et expériences professionnelles, propres à permettre une gestion saine et prudente de Camca.

- **Appréciation collective : les membres du conseil d'administration**

Les membres du conseil d'administration de CAMCA disposent de la compétence nécessaire pour exercer les missions qui sont les leurs. La compétence de ces membres est collective.

CAMCA s'assure de l'existence au sein de son conseil d'une diversité appropriée des profils (qualifications, connaissances et expériences), garantissant que la société est contrôlée de façon professionnelle.

Une formation régulière des administrateurs a été mise en place sur le pilotage des risques, les nouveautés en matière réglementaire, les risques émergents, etc....

## 2.3. Système de gestion des risques dont ORSA

### 2.3.1. Système de gouvernance et gestion des risques

Dans le cadre de sa gouvernance des risques, Camca procède à la mise en place d'une gouvernance risques groupe.

Chaque entité du Groupe CAMCA propose un cadre individuel d'appétence au risque en lien avec des objectifs fixés en termes de dimensions et indicateurs de pilotage Groupe. Ces derniers permettent de fixer des limites en fonction de l'appétence au risque du Groupe CAMCA puis de décliner l'approche auprès des compagnies.

### 2.3.2. ORSA

Le processus de l'Own Risk and Solvency Assessment (ORSA) est mené de manière à produire les rapports solos et groupe à l'ACPR.

Ce processus se décline de manière cohérente dans les différentes entités qui composent le groupe. Cette cohérence est assurée par l'intervention du comité des risques groupe aux étapes clés du processus, ainsi que par l'intervention du comité d'audit et des risques.

L'horizon sur lequel s'appuie l'ORSA est un horizon à 3 ans qui correspond à la durée moyenne des engagements de l'entreprise, et à l'horizon de planification des activités.

Les résultats produits lors de l'établissement du business plan sont les résultats et bilans comptables, ainsi que les fonds propres et provisions prudentiels, les besoins de marge de solvabilité. Les calculs de projections sont réalisés sur la base de plusieurs scénarios déterministes (l'entreprise n'utilise aucune simulation stochastique) : un scénario central et plusieurs scénarios adverses permettant de tester les protections en matière de risque ainsi que la résistance de l'entreprise.

## 2.4. Système de Contrôle Interne

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Le groupe CAMCA s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat de contrôle interne dont l'organisation répond aux principes communs suivants :

- couverture exhaustive des activités et des risques et responsabilité des acteurs, la direction générale étant directement impliquée dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne,
- définition claire des tâches, séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, processus de décision fondés sur des délégations formalisées et à jour,
- normes et procédures formalisées et actualisées, notamment en matière comptable,
- système de contrôle comprenant des contrôles permanents intégrés dans le traitement des opérations (1er degré) ou effectués par des opérationnels n'ayant pas engagé les opérations

contrôlées (2ème degré – 1er niveau), ou réalisés par des collaborateurs dédiés (2ème degré – 2ème niveau), et des contrôles périodiques (3ème degré) réalisés par l'Inspection générale ou l'audit,

- information de l'organe délibérant sur la stratégie risques et le suivi de son application (dont les limites fixées et leur utilisation), les résultats du contrôle interne et la mise en œuvre des actions associées, dans une démarche corrective.

Le contrôle des risques de conformité est intégré à l'ensemble du dispositif de Contrôle Permanent : cartographie des risques, plan de contrôle local et consolidé, rapports d'activité. Ces éléments contribuent à une bonne interaction. Des liens réguliers existent également avec l'audit interne lors de la préparation des missions, et lors de la restitution, les constats et recommandations émis alimentant les plans d'actions et étant utilisés, en tant que de besoin, pour actualiser la cartographie des risques. Enfin, le comité des risques Groupe constitue l'instance de coordination des fonctions gestion des risques, conformité et audit interne.

La fonction conformité couvre, dans l'ensemble des domaines de la Conformité encadrés au niveau du Groupe CA S.A. par le corpus FIDES, ceux qui sont applicables à l'Assurance, et plus spécifiquement dans chacune des entités ceux applicables à ses propres activités.

## 2.5. Fonction Audit Interne

La fonction d'Audit Interne est placée sous la responsabilité du Président du Comité d'Audit et des Risques. Le périmètre d'intervention de l'Audit Interne couvre le périmètre de contrôle interne du Groupe CAMCA.

Les missions de l'audit interne ont pour objet de s'assurer de l'adéquation et de l'efficacité du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne.

Le principe de fonctionnement est le suivant :

1. les missions réalisées par un cabinet externe et l'inspection générale du Groupe Crédit Agricole ou tout externe (autorités de tutelle, cabinets externes, notation, plan de réassurance etc.),
2. des missions d'audit interne réalisées par un salarié du Groupe CAMCA.

## 2.6. Fonction actuarielle

La fonction actuarielle est une fonction centralisée au sein du Groupe CAMCA. Elle a pour mission :

- de donner un avis concernant les scénarios de stress choisis dans le cadre de l'ORSA et l'évaluation des impacts en termes de solvabilité concernant les risques techniques et les effets de la réassurance,
- de donner un avis sur les méthodes de projection des provisions techniques et du Solvency Capital Requirement (SCR) dans le cadre des évaluations de l'ORSA,
- d'effectuer annuellement une revue du processus d'établissement des provisions et donne un avis sur le niveau d'incertitude des provisions et la conformité des méthodes appliquées,
- de vérifier le respect des critères de qualité des données fixés dans le cadre de la politique de gestion des risques,
- de réaliser une revue de la documentation disponible concernant chaque arrêté trimestriel et annuel,
- de donner un avis sur la politique de souscription et sur la politique de réassurance,



- de rédiger chaque année un rapport actuariel à destination du conseil d'administration,
- son périmètre est celui de l'ensemble du Groupe CAMCA, en s'appuyant sur les fonctions clés et dispositifs de contrôle de chaque entité.

## 2.7. Sous-traitance

### 2.7.1. Description de la politique de sous-traitance et d'externalisation

Pour être qualifiées de Prestations de Service Essentielles Externalisées (PSEE), deux ensembles de critères doivent être pris en compte de manière cumulative : les prestations doivent être d'une part externalisées et d'autre part importantes ou critiques.

Le Conseil d'Administration est informé au moins une fois par an des mesures prises pour assurer le contrôle des activités externalisées et des risques éventuels qui en résultent. Cette information est intégrée dans le rapport de contrôle interne.

Les principales dispositions prévues dans les contrats PSEE ont été intégrées et concernent :

- Qualité : définition du niveau de qualité attendu de la prestation répondant à un fonctionnement normal du service, détermination des indicateurs de suivi et obligation d'alerte en cas d'évènement pouvant affecter la qualité de la prestation fournie.
- Intégrité des données : Le prestataire prendra toutes précautions utiles afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données personnelles auxquelles il a accès ou collectées à l'occasion de la réalisation de la (des) prestation(s). L'ensemble des mesures de sécurité et de sauvegarde des données sont décrites.
- Mécanismes de secours (PCA) : le prestataire doit disposer d'un plan de continuité d'activité garantissant la continuité de la prestation réalisée pour le client dans le cadre du contrat.
- Procédures des contrôles délégués : définition des mesures mises en œuvre par le prestataire, en accord avec CAMCA, pour s'assurer que les prestations sont correctement effectuées.
- Autorisation du principe de l'audit sur pièce et sur place, des conditions de mise en œuvre de la prestation.
- Suivi de la relation, reporting : mise en œuvre d'un compte rendu régulier de l'activité du prestataire dans l'exécution des prestations à sa charge.
- Information sur la situation financière
- Sous-traitance : CAMCA doit donner son accord exprès pour que le sous-traitant puisse procéder à toute modification des prestations.

### 2.7.2. Organisation du dispositif de contrôle des opérations externalisées

Les Directions métiers sont chargées du suivi des prestations de services essentielles externalisées en organisant les contrôles de niveau 1 et de 2.1. A ce titre, des indicateurs de contrôle ont été intégrés dans le cadre de déploiement du plan de contrôle.

Ces indicateurs de contrôle permettent un suivi homogène de la qualité du suivi de ces prestations.

Au niveau 3, les prestations des gestionnaires de sinistres externes font l'objet d'un plan d'audit biennal sur la qualité des travaux réalisés soit par un cabinet extérieur soit en interne.

Les audits ont été réalisés en 2016 (cf. 2.5.3).

En 2016, une remise en conformité des différents contrats a été effectuée pour prendre notamment en compte l'arrêté du 3 novembre 2014 qui se substitue au CRBF-97-02.

## 2.8. Evaluation et autres informations

Pas d'autre information

## 3. PROFIL DE RISQUE

### 3.1. Introduction

Dans le cadre des différents travaux menés pour la mise en conformité à la réforme Solvabilité 2, et dans le cadre appliqué par le Groupe Crédit Agricole pour l'application de l'arrête du 3 novembre 2014 du Code Monétaire et Financier sur le contrôle interne et la maîtrise des risques, le Groupe CAMCA a mis en place une cartographie des risques.

Des entretiens ont été menés avec les responsables de risques et collectivement en Comité de direction afin d'identifier les risques matériels et les scénarios de stress associés.

### 3.2. Risque de souscription

Le profil de risque du Groupe CAMCA est très spécifique en raison de la nature des garanties souscrites.

Les activités d'assurance exposent CAMCA à des risques concernant principalement la souscription Non-Vie, l'évaluation des provisions et le processus de réassurance.

- En assurance dommages ou pour les garanties non-vie incluses dans les contrats d'assurance, les risques résident dans la sélection, l'insuffisance de tarification, la gestion des sinistres ainsi que le cumul ou le risque de catastrophe. Ils sont maîtrisés par le déploiement de la politique de souscription de CAMCA. Le rapport entre les sinistres déclarés et les primes acquises constitue l'indicateur essentiel de suivi du risque et est comparé au ratio cible.
- La politique de provisionnement contribue par ailleurs à la maîtrise du risque technique.
- La politique de réassurance établie vise à protéger ses fonds propres en cas de survenance d'évènements systémiques ou exceptionnels et à contenir la volatilité du résultat. Elle intègre les standards définis par le groupe Crédit agricole (solidité financière minimum des réassureurs, par exemple).

Les autres branches présentent des risques plus faibles, soit en raison du volume, soit en raison de leur nature.

Concernant le risque technique, le principe est que le Groupe CAMCA puisse répondre à tous les besoins exprimés par les Caisses Régionales. Pour ce faire, elle fixe en amont des limites à ces garanties, adapte la tarification en fonction du niveau de risque afin de pouvoir faire face à ses engagements (ratio de sinistralité en deçà de 100 %).

### 3.3. Risques de marché

Le risque de taux est une des expositions significative du Groupe CAMCA en raison du décalage entre les cash flows de ses engagements et ceux des instruments de marchés souscrits, et en raison du placement de ses fonds propres principalement dans des instruments de taux (obligations).

- Le risque souverain est un risque significatif pour le Groupe CAMCA du fait de la part significative de l'allocation des fonds propres dans cette classe d'actif. Le principal moyen de maîtrise réside dans le choix des états et des durées des titres, ainsi que la surveillance régulière des évolutions des signatures. Ces choix sont faits au cours des comités financiers.
- Le risque de concentration est également considéré comme un risque majeur. En effet la contrepartie de la prudence est la concentration du portefeuille sur quelques émetteurs ou secteurs. Cela est vrai également en raison de l'apport de liquidités au Crédit Agricole qui est la contrepartie la plus représentée dans le portefeuille. Le principal moyen de maîtrise de ce risque est la surveillance régulière au cours des comités financiers des évolutions des signatures et l'application de seuils maximum par contrepartie.

La gestion des investissements de CAMCA se veut prudente de manière à pouvoir faire face aux engagements vis à vis de ses clients et est encadrée par une politique financière et des risques financiers.

### 3.4. Risque de contrepartie

- Le risque de contrepartie n'apparaît pas comme un risque majeur. En particulier le programme de réassurance ainsi que la politique de réassurance sont validés annuellement par le Conseil d'Administration. Chaque société a instauré, en sus, une limite globale, sauf cas particulier, sur le rating minimum (A-) des réassureurs retenus dans le placement des traités. Chaque entité calibre ses programmes de réassurance de manière à optimiser le niveau de la rétention et le coût de la protection en cas d'évènement exceptionnel, l'objectif étant de limiter la volatilité du résultat et de protéger les fonds propres.

### 3.5. Risque opérationnel

Les risques opérationnels incluent les risques de non-conformité, les risques juridiques et également les risques générés par le recours à des prestataires (dont les Prestations de Service Essentielles Externalisées -PSEE-). Ils sont suivis à travers les dispositifs de cartographie, de collecte trimestrielle des incidents et des pertes complétée par une procédure d'alerte.

Pour couvrir l'indisponibilité des systèmes d'informations, des sites opérationnels et du Personnel, CAMCA et ses filiales ont établi leur plan de continuité de l'activité (PCA), centré sur les activités essentielles.

La sécurité des systèmes d'information repose, pour sa part, sur les politiques de sécurité Groupe. Un programme triennal de chantiers sécuritaires (dont habilitations, tests d'intrusion, déploiement des scénarios d'indisponibilité logique du SI) a été engagé.

Les risques de non-conformité constituent également un enjeu majeur, dans un contexte de renforcement de la réglementation. Ils comprennent tant la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme que la protection de la clientèle (traitement des réclamations). Le Responsable Conformité qui est en charge de l'élaboration des procédures, s'appuie sur le corpus émis par la Direction de la Conformité de CA S.A., impulse les actions de formations et définit le dispositif de contrôle.

Le Groupe CAMCA répertorie l'ensemble des risques opérationnels et les évalue dans la mesure du possible.

Le Groupe CAMCA a mis en place une procédure d'alerte sur les « risques opérationnels sensibles », notamment ceux dont le montant est supérieur à 0,5% des fonds propres ou ayant un impact significatif sur la maîtrise des risques. Ainsi, en cas d'événement majeur et dépassement de ces limites, une information à la gouvernance du Groupe CAMCA et au Groupe Crédit Agricole est réalisée.

### 3.6. Autres risques significatifs

Pas d'autres risques significatifs.

### 3.7. Autres informations

La politique portant sur la qualité des données a été élaborée en 2016 pour une mise en œuvre progressive en 2016-2017.

## 4. VALORISATION POUR LES BESOINS DE SOLVABILITE II

### 4.1. Introduction

Le bilan prudentiel est établi conformément aux principes de valorisation énoncés aux articles 75 à 89 de la directive 2009/138/CE. Il est établi à partir des états financiers des comptes annuels au 31 décembre 2016 (ci-après « Bilan Solvency 1 » ou « Bilan S1 ») de la société d'assurance mutuelle CAMCA.

Les retraitements réalisés pour l'élaboration du bilan prudentiel concernent les postes suivants :

- Valorisation des placements en valeur de marché :
  - Rattachement des intérêts courus non échus aux titres en principal ;
  - Extourne des écritures de compte de régularisation des surcotes / décotes ;
  - Réévaluation des titres de participation dans des entreprises d'assurance soumises à Solvency 2 selon la méthode de la mise en équivalence ;
  - Réévaluation des autres placements à la valeur de marché ;
- Evaluation des provisions techniques selon les règles S2 :
  - Evaluation des provisions techniques en « Best Estimate » (brute et cédée), en distinguant les Best Estimate de prime et les Best Estimate de provision ;
  - Elimination des provisions d'égalisation ;
  - Constitution d'une marge de risque ;
- Elimination des non valeurs (immobilisations incorporelles, frais d'acquisition reportés) ;
- Détermination des bases d'impôts différés (écarts entre évaluation Solvency 1 et Solvency 2) et calcul d'impôts différés par application du taux d'imposition en vigueur.

Aucun retraitement spécifique n'a été réalisé sur les écritures de bas de bilan, la vision comptable ayant été considérée comme la meilleure estimation économique des créances et des dettes (absence d'effet d'actualisation compte tenu de leur horizon à court terme).

## 4.2. Actifs

### 4.2.1. Placements immobiliers

Les placements immobiliers sont réévalués à la valeur de réalisation déterminée lors des expertises annuelles des immeubles. La valeur de réalisation des placements immobiliers figure dans l'annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2016 (état détaillé des placements).

### 4.2.2. Titres de participation

Les titres de participation dans des entreprises d'assurance ou de réassurance soumises à la réglementation Solvency 2 ont été réévalués selon la méthode de mise en équivalence (quote-part détenue par Camca Mutuelle dans l'actif net évalué selon les règles S2).

### 4.2.3. Placements mobiliers

Le portefeuille de placements mobiliers (obligations cotées, OPCVM monétaires et obligataires) est réévalué comme suit :

- Rattachement des intérêts courus non échus aux titres en principal ;
- Extourne des écritures des comptes de régularisation des surcotes / décotes ;
- Passage de la valeur nette comptable à la valeur de marché, la valeur de marché étant fournie par le dépositaire des titres.

La valeur de marché des placements mobiliers figure dans l'annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2016 (état détaillé des placements).

### 4.2.4. Actifs incorporels et frais reportés

Les actifs incorporels (principalement constitués de logiciels) sont valorisés à zéro dans le bilan prudentiel.

Les frais d'acquisition reportés sont constitués par la fraction imputable aux exercices ultérieurs des commissions versées aux intermédiaires et des frais internes d'acquisition, tels qu'ils ressortent de la répartition des charges par destination, comptabilisée en charge de l'exercice en cours. Il n'y a pas de frais d'acquisition reportés au 31 décembre 2016.

### 4.2.5. Provisions techniques cédées

Les règles de valorisation des provisions techniques cédées sont présentées dans la partie sur les provisions techniques.

### 4.2.6. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Dans le bilan prudentiel, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur. La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue. En pratique, compte tenu du caractère de court terme de ces instruments, juste valeur et coût amorti sont des montants jugés proches.

Il n'y a donc pas de réévaluation dans le bilan prudentiel.

#### 4.2.7. Impôts différés

Voir la section autres passifs ci-dessous.

### 4.3. Provisions techniques

L'évaluation des provisions techniques sous Solvabilité 2 diffère en fonction des garanties considérées et de leurs proportions (principe de proportionnalité).

#### 4.3.1. Principes de valorisation

La valorisation des provisions techniques brutes de réassurance sous solvabilité 2 est la somme des provisions Best Estimates (BE) estimées et de la marge de risque.

L'évaluation des provisions Best Estimate (meilleure estimation des provisions) correspond à la valeur au plus juste des provisions selon les caractéristiques des risques (des segments de risques). L'estimation est basée sur :

- des informations de marché (disponibles à la date de l'arrêt),
- une approche objective et fiable,
- et sur le respect des normes réglementaires en vigueur à la date de l'arrêt.

La meilleure estimation brute de cession en réassurance est calculée comme la valeur actuelle des flux futurs probables des prestations envers les assurés et des frais de gestion encourus pour l'administration de ces engagements jusqu'à leur terme, diminués des primes à recevoir au titre des contrats en portefeuille. L'ensemble des frais d'administration sont pris en compte : frais généraux, frais de gestion des sinistres.

La marge pour risque correspond à un montant de provisions complémentaire à la meilleure estimation, calculée de manière à ce que le montant total de provisions inscrit au bilan corresponde à celui qu'exigerait une entité de référence pour honorer les engagements à la charge de l'assureur. La marge pour risque est calculée directement nette de réassurance.

La projection des flux (réserves pour sinistres, et réserves pour primes) se base sur les données dont CAMCA dispose. La valeur actuelle de ces flux est obtenue en appliquant la courbe de taux (publiée par l'EIOPA à la date d'arrêt).

L'évaluation a été réalisée au 31/12/2016 suivant une segmentation respectant les normes S2 selon les risques de groupes homogènes.

Tous les contrats qui ont été signés au plus tard au 31/12/2016 rentrent dans le cadre de l'analyse. Ces contrats restent dans le portefeuille jusqu'à leur maturité. Les contrats sont en prime unique. Il n'y a donc pas de prime future.

La valorisation des provisions techniques cédées aux réassureurs sous solvabilité 2 est déterminée par application aux provisions brutes des taux de cession proportionnelle applicable à chaque groupe de risque.

#### 4.3.2. Simplifications utilisées

Pour les branches dommages aux biens et dommages auto, les calculs se font à partir de triangles de règlement nets de recours.

Pour les sinistres graves, compte tenu de l'absence de cadence de décaissement des flux futurs, nous avons retenu comme simplification une répartition linéaire des flux futurs sur les 10 prochains exercices pour toutes les branches concernées.

Utilisation de la simplification permise par l'article 57 du règlement délégué : il n'existe pas de projection spécifique des cash flows cédés qui sont déduits des cash flows des bruts. Les cash flows cédés suivent la même cadence que les cash flows bruts.

La branche Construction, dont les bases sont non significatives, n'a pas fait l'objet d'un calcul de Best Estimate et la provision comptable (S1) a été maintenue à l'identique en S2.

Pour le calcul de la marge de risque, nous avons retenu la simplification de la méthode 3 (calcul simplifié des SCR futurs).

A noter que par simplification le risque de marché inévitable est égal au risque de marché tel qu'il a été calculé via la formule standard.

Aucune hypothèse d'inflation n'a été considérée dans l'évaluation des Best Estimate.

#### 4.4. Autres passifs

Les différentes étapes de l'évaluation des impôts différés sont les suivants :

- Pour chaque poste d'actif et de passif, détermination d'une base d'impôts différés égale à la différence entre valorisations S1 et S2 ;
- Exclusion de la base d'impôts différés des différences permanentes et des éléments déjà fiscalisés (par exemple les plus-values latentes des OPCVM) ;
- Application du taux d'imposition applicable au 31 décembre 2016 (34,43%) à la base d'impôts différés, en l'absence de détermination de la date de retournement des différences de valorisation S1-S2 (plus-values latentes sur les actifs et différence d'évaluation S1-S2 des engagements techniques).

La réévaluation des titres de participation en valeur S2 selon la méthode de la mise en équivalence a été considérée comme une plus-value à long terme relevant du régime mère-fille ; le taux retenu pour la détermination des impôts différés est le taux de 10% applicable dans le cadre de ce régime.

#### 4.5. Méthodes alternatives de valorisation

Aucune méthode alternative de valorisation n'a été utilisée.

#### 4.6. Autres informations

Nous n'avons pas d'autre information importante à ajouter.

## 5. GESTION DES FONDS PROPRES

### 5.1. Fonds propres

La gestion des fonds propres est mise en œuvre de manière à :

- respecter les exigences prudentielles de capital de solvabilité de la société face à un niveau de capital requis évalué sous les règles Solvabilité 2 ;
- optimiser la structure des fonds propres afin de limiter le coût de financement tout en maintenant une flexibilité financière suffisante.

Elle découle des résultats de solvabilité et notamment des résultats de l'ORSA et des règles d'appétence. Ceux-ci fournissent une vision prospective des besoins de capitaux propres de chaque entité et au niveau consolidé en fonction des objectifs exprimés en termes de taux de couverture "cible", et permet donc de les anticiper. L'exercice permet également de simuler les conséquences liées aux différents moyens de gérer le capital disponible.

En cas d'évènement significatif mettant en danger les fonds propres, la politique de mise en œuvre de l'ORSA prévoit que celle-ci soit réactualisée et qu'une information soit envoyée au contrôleur de l'entité ou du Groupe.

Les fonds propres de base sont constitués du capital social versé ainsi que des reports à nouveau et autres réserves.

CAMCA n'a pas de fonds propres auxiliaires.

#### 5.1.1. Les fonds propres disponibles

CAMCA couvre son besoin réglementaire en capital par des réserves comptables. Tous les éléments de fonds propres sont libellés en euros.

Les fonds propres disponibles sont constitués du fonds d'établissement et de la réserve de réconciliation, constituée principalement des réserves comptables S1, de la réévaluation des titres de participation et des autres actifs financiers, des provisions techniques, de l'annulation des actifs incorporels et de la constitution des impôts différés.

#### 5.1.2. Les fonds propres éligibles

Les fonds propres éligibles sont égaux aux fonds propres disponibles.

### 5.2. SCR et MCR

#### 5.2.1. Méthode et options retenues

L'approche retenue par CAMCA pour le calcul du SCR et du MCR (Minimum de Capital Requis) est l'approche standard. Cette approche est prise en compte dans les calculs effectués par le progiciel « Ooliba », permettant de calculer la formule standard conformément au règlement délégué du 10 octobre 2014.

Les calculs s'appuient sur la courbe de taux publiée par l'EIOPA début 2017.



## 5.2.2. Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés

La capacité d'absorption des pertes futures par les impôts différés (crédits d'impôts) a été retenue à hauteur des impôts différés passifs nets inscrits au bilan prudentiel (hors impôts différés à taux réduit).

## 5.2.3. Solvabilité au 31 décembre 2016

Le tableau ci-dessous présente le résultat des calculs du SCR et du MCR au 31 décembre 2016 ainsi que l'évolution par rapport au 31 décembre 2015 (en K€).

	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Variation 2016/2015</b>
<b>Minimum Capital Requirement (MCR)</b>	<b>30 000</b>	<b>37 000</b>	7 000
<b>Solvency Capital Requirement (SCR)</b>	<b>120 600</b>	<b>147 900</b>	27 300
<b>Fonds propres "Solvency 2"</b>	<b>529 400</b>	<b>623 700</b>	94 300
<b>Ratio de couverture du MCR</b>	<b>1765%</b>	<b>1686%</b>	
<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>439%</b>	<b>422%</b>	

L'évolution du SCR entre 2015 et 2016 provient, outre une légère augmentation du SCR Non Vie liée à l'évolution de l'activité, d'une forte augmentation du SCR Marché liée essentiellement à l'évolution de la valeur S2 des participations détenues par CAMCA.

L'augmentation des fonds propres prudentiels est due principalement à cette évolution de la valorisation des participations.

Le ratio de couverture du SCR demeure à un niveau très élevé (422% au 31 décembre 2016 contre 439% au 31 décembre 2015).

## 5.3. Autres Informations

Nous n'avons pas d'autre information importante à ajouter.

## Annexes

## Annexe I

## S.02.01.02

## Bilan

Actifs		Valeur
		Solvabilité II C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	766 760
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	31 123
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	539 539
Actions	R0100	
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	163 802
Obligations d'État	R0140	127 016
Obligations d'entreprise	R0150	36 787
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	32 295
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	66
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	66
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	8 935
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	8 935
Non-vie hors santé	R0290	8 935
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	22 727
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	9 250
Autres créances (hors assurance)	R0380	5 844
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	21 174
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	1 261
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>836 016</b>

## Annexe I

## S.02.01.02

## Bilan

Passifs		Valeur
		Solvabilité II C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	70 840
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	70 793
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	51 048
Marge de risque	R0550	19 745
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	48
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	48
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	20 433
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	653
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	32
Passifs d'impôts différés	R0780	62 166
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	26 294
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	15 373
Autres dettes (hors assurance)	R0840	16 565
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>212 356</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>623 660</b>

Annexe II

S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)									Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0200
<b>Primes émises</b>																		
Brut – assurance directe	R0110	0	1 345	0	0	5 097	0	181 201	13 968	704	0	0	44 377					246 692
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0	0	0	0	358	0	0	0	0						358
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130												0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0140	0	369	0	0	1 120	0	22 107	7 005	328	0	0	20 856	0	0	0	0	51 785
Net	R0200	0	976	0	0	3 977	0	159 452	6 963	376	0	0	23 521	0	0	0	0	195 265
<b>Primes acquises</b>																		
Brut – assurance directe	R0210	0	1 345	0	0	5 097	0	181 249	13 968	704	0	0	44 377					246 739
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0	0	0	0	358	0	0	0	0						358
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230												0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0240	0	369	0	0	1 120	0	22 107	7 005	328	0	0	20 856	0	0	0	0	51 785
Net	R0300	0	976	0	0	3 977	0	159 500	6 963	376	0	0	23 521	0	0	0	0	195 312
<b>Charge des sinistres</b>																		
Brut – assurance directe	R0310	0	119	0	0	6 724	0	1 213	9 615	0	0	0	35 168					52 839
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0	0	2	0	-5	0	0	0	0						-2
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330												0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0340	0	25	0	0	1 428	0	-5 913	2 741	0	0	0	20 310	0	0	0	0	18 590
Net	R0400	0	95	0	0	5 298	0	7 122	6 874	0	0	0	14 858	0	0	0	0	34 247
<b>Variation des autres provisions techniques</b>																		
Brut – assurance directe	R0410	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0						0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0	0	0	0	-302	0	0	0	0						-302
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430												0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	0	0	0	0	0	0	-302	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-302
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	0	-12	0	0	1 196	0	150 227	677	-2	0	0	6 191	0	0	0	0	158 278
<b>Autres dépenses</b>	R1200																	0
<b>Total des dépenses</b>	R1300																	158 278

Annexe III  
S.17.01.02  
Provisions techniques non-vie

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée							Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	<b>R0010</b>																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0050</b>																
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>																	
<b>Meilleure estimation</b>																	
Provisions pour primes																	
Brut	<b>R0060</b>					-1 450		-20 237	-4 856				-4 457				-31 000
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0140</b>					-448		-8 918	-4 300				-1 134				-14 800
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	<b>R0150</b>					-1 002		-11 319	-556				-3 323				-16 200
<b>Provisions pour sinistres</b>																	
Brut	<b>R0160</b>					5 207		17 262	37 372				22 207				82 048
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0240</b>					947		4 335	7 358				11 095				23 735
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	<b>R0250</b>					4 260		12 927	30 013				11 112				58 313
<b>Total meilleure estimation – brut</b>	<b>R0260</b>					3 757		-2 975	32 516				17 750				51 048
<b>Total meilleure estimation – net</b>	<b>R0270</b>					3 258		1 608	29 457				7 789				42 113
<b>Marge de risque</b>	<b>R0280</b>	48				614		11 204	3 926	46			3 956				19 792
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>																	
<b>Provisions techniques – Total</b>																	
Provisions techniques – Total	<b>R0320</b>	48				4 371		8 229	36 441	46			21 706				70 840
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	<b>R0330</b>					499		-4 583	3 058	0			9 961				8 935
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	<b>R0340</b>	48				3 872		12 812	33 383	46			11 745				61 905

Annexe IV

S.19.01.01

Sinistres en non-vie

Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z010	Accident
--	------	----------

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

Année		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											1 330
N-9	R0160	16 038	8 375	1 692	451	514	128	94	-29	13	141	
N-8	R0170	17 113	8 945	1 380	457	364	-158	141	1 041	1 501		
N-7	R0180	18 471	11 155	1 752	1 069	425	367	-9	329			
N-6	R0190	21 634	19 917	3 353	880	243	51	72				
N-5	R0200	19 822	11 855	1 589	739	228	922					
N-4	R0210	22 405	15 482	2 427	847	166						
N-3	R0220	27 086	14 080	2 743	801							
N-2	R0230	29 258	15 758	3 782								
N-1	R0240	27 222	14 995									
N	R0250	26 726										

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
R0100	1 330	369 275
R0160	141	27 418
R0170	1 501	30 785
R0180	329	33 558
R0190	72	46 150
R0200	922	35 155
R0210	166	41 328
R0220	801	44 710
R0230	3 782	48 798
R0240	14 995	42 217
R0250	26 726	26 726
Total	R0260 50 764	746 121

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

(valeur absolue)

Année		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											4 259
N-9	R0160										850	
N-8	R0170									2 613		
N-7	R0180								6 098			
N-6	R0190							1 559				
N-5	R0200						3 237					
N-4	R0210					6 119						
N-3	R0220				4 528							
N-2	R0230			8 392								
N-1	R0240		11 386									
N	R0250	27 713										

	Fin d'année (données actualisées)
	C0360
R0100	4 221
R0160	844
R0170	2 590
R0180	6 055
R0190	1 550
R0200	3 211
R0210	6 068
R0220	4 491
R0230	8 323
R0240	11 308
R0250	27 567
Total	R0260 76 229

Annexe V  
S.23.01.01  
Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	400	400			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	623 260	623 260			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	623 660	623 660			
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et callable sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	623 660	623 660			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	623 660	623 660			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	623 660	623 660			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	623 660	623 660			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0580	147 858				
<b>Minimum de capital requis</b>	R0600	36 964				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	R0620	421,80%				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	R0640	1687,19%				

## Annexe V

S.23.01.01

## Fonds propres

		C0060	
<b>Réserve de réconciliation</b>			
Excédent d'actif sur passif	R0700	623 660	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710		
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720		
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	400	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740		
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	623 260	
<b>Bénéfices attendus</b>			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780		
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790		



## Annexe VI

## S.25.01.01

## Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis net	Capital de solvabilité requis brut	Attribution des ajustements dus aux FC et aux PAE
		C0030	C0040	C0050
Risque de marché	R0010	127 946	127 946	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	4 999	4 999	
Risque de souscription en vie	R0030			
Risque de souscription en santé	R0040	1 026	1 026	
Risque de souscription en non-vie	R0050	52 168	52 168	
Diversification	R0060	-34 139	-34 139	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>152 000</b>	<b>152 000</b>	

<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		C0100
Risque opérationnel	R0130	7 413
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-11 555
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article	R0160	
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>147 858</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>147 858</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

**Annexe VII****S.28.01.01**

**Minimum de capital requis (MCR)** – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement  
ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie**

		<b>C0010</b>	
RésultatMCR <sub>NL</sub>	<b>R0010</b>	20 726	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		<b>C0020</b>	<b>C0030</b>
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0020</b>		900
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0030</b>		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0040</b>		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0050</b>		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0060</b>	3 258	4 000
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0070</b>		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0080</b>	1 608	165 600
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0090</b>	29 457	7 000
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0100</b>		400
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0110</b>		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0120</b>		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0130</b>	7 789	17 400
Réassurance santé non proportionnelle	<b>R0140</b>		
Réassurance accidents non proportionnelle	<b>R0150</b>		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	<b>R0160</b>		
Réassurance dommages non proportionnelle	<b>R0170</b>		

**Annexe VII**

**S.28.01.01**

**Minimum de capital requis (MCR)** – Activité d’assurance ou de réassurance vie uniquement  
ou activité d’assurance ou de réassurance non-vie uniquement

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d’assurance et de réassurance vie**

RésultatMCR <sub>L</sub>	<b>R0200</b>		
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		<b>C0050</b>	<b>C0060</b>
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	<b>R0210</b>		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	<b>R0220</b>		
Engagements d’assurance avec prestations indexées et en unités de compte	<b>R0230</b>		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	<b>R0240</b>		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	<b>R0250</b>		

**Calcul du MCR global**

		<b>C0070</b>
MCR linéaire	<b>R0300</b>	20 726
Capital de solvabilité requis	<b>R0310</b>	147 858
Plafond du MCR	<b>R0320</b>	66 536
Plancher du MCR	<b>R0330</b>	36 964
MCR combiné	<b>R0340</b>	36 964
Seuil plancher absolu du MCR	<b>R0350</b>	3 700
		<b>C0070</b>
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0400</b>	36 964